

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

**Domaine :
ASSOCIATIONS**

**Sous-domaine :
Subvention**

**OBJET :
Subvention
Exceptionnelle
AURORE BOULISTE
N° 87/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le 29 Avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 22 Avril 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES.

Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absentes excusées : Véronique MARCAILLOU, Emilie BELUCHE.

Mme Janine POUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'Association « AURORE BOULISTE ».

L'Association souhaite organiser un concours de pétanque le 11 Mai prochain. Aussi, les membres du bureau ont décidé de mettre l'accent sur la convivialité de cette journée. A ce titre, l'Association sollicite une subvention complémentaire qui leur permettra de couvrir, en partie, les frais liés à l'organisation de cet événement.

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'accorder à cette association une subvention complémentaire exceptionnelle pour l'organisation de ce concours pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord pour le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € pour l'organisation du concours de pétanque.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à ces versements.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20240429-20240429DEL87-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024